

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2016**

**PRESENTS** : AYZAC Marylène, DELMARES Bernard, DELTEIL Danielle, GILET Georges, LUCKRAFT Peter, MARCOU Philippe, RENAULT Denis, THOCAVEN Jean-Louis, ZARA Gwenaëlle

**ABSENTS EXCUSES** : MAS Grégoire

### **ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :**

- **DELIBERATIONS** :
- Nomination agent recenseur
- Modification contrat Delphine PAINOT
- Adoption protocole financier CAUVALDOR pour 2015
- Transfert de compétence SDIS à CAUVALDOR
- Confirmation de la délégation de la compétence EP à la FDEL
- Accord pour le don de la SARL BONNASSIE
- Décision modificative
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

### **DELIBERATIONS :**

#### **1) NONIMATION DE L'AGENT RECENSEUR :**

Le recensement de la population du village doit avoir lieu du 21 janvier 2016 au 20 février 2016. Pour sa réalisation, après la nomination de l'agent coordonateur en la personne de Christine BENIL, il doit être désigné l'agent recenseur. Madame le Maire propose la candidature de Mme MALADEN Lucile qui a déjà effectué ce travail. Elle demande à ce que le Conseil Municipal l'autorise à rémunérer cette personne selon les critères habituels. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **2) MODIFICATION DU CONTRAT DE DELPHINE PAINOT :**

Melle PAINOT Delphine a été embauchée pour aider Mme HADJ-YAHIA à la garderie à raison de 4 heures par semaine. Madame VICTOIRE souhaite interrompre l'heure de TAP (temps d'Activité Périscolaire) qu'elle assurait bénévolement le vendredi, par conséquent Madame le Maire souhaite que Melle PAINOT Delphine bénéficie de cette heure supplémentaire dans son contrat, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Elle dispensera de l'Eveil corporel. Elle soumet à l'avis du Conseil Municipal qui approuve à l'unanimité.

#### **3) ADOPTION DU PROTOCOLE FINANCIER AVEC CAUVALDOR :**

Madame le Maire donne lecture du protocole financier qui s'impose selon la loi du 29 décembre 2012 lors de la fusion d'EPCI aboutissant à la constitution d'un nouvel EPCI appliquant le régime

de la fiscalité professionnelle unique.

Elle rappelle que ce document peut être évolutif au regard :

- des évolutions législatives et réglementaires
- des évolutions stratégiques et politiques
- des évolutions des compétences de CAUVALDOR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### 4) TRANSFERT DES COMPETENCES SDIS A L'INTERCOMMUNALITE :

Dans le prolongement du Conseil Communautaire du 14 décembre 2015, les Conseils Municipaux doivent délibérer (délai de 3 mois) pour se prononcer sur le transfert de compétence proposé.

Cependant dans l'objectif d'obtenir le plus rapidement possible l'arrêté préfectoral et de pouvoir intégrer ce transfert aux budgets des communes et de CAUVALDOR, il est préférable de délibérer rapidement.

Madame le Maire propose le transfert de la compétence SDIS à CAUVALDOR, et précise que cette prise en charge sera intégrée aux attributions de compensation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### 5) TRANSFERT DE COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC A LA FDEL :

La FDEL a effectué l'inventaire du patrimoine éclairage public du village. Le Conseil Municipal peut confirmer la délégation de la compétence EP avec la mise à disposition des biens à la FDEL.

Après avoir examiné l'inventaire du patrimoine public le Conseil Municipal décide du transfert de la compétence à l'unanimité.

#### 6) ACCEPTATION DU DON DE LA SARL BONNASSIE :

La SARL BONNASSIE, société d'entretien des routes, fait un don de 200.00 € à la commune. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'accord d'encaissement de ce don.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal.

#### 7) DECISION MODIFICATIVE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise car le chapitre 14 (attribution de compensation), manque de provision et il sera abondé par le chapitre 11.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### INFORMATIONS DIVERSES :

- ✚ Madame le Maire donne le Compte rendu de la Commission du « Bassin Tournefeuille » du 6 novembre 2015 qui a eu lieu à Lamothe-Fenelon. La programmation quinquennale a été intégrée au plan pluriannuel de gestion (PPG). Compte rendu détaillé sur le site internet.
- ✚ Le SYMICTOM du Pays de Gourdon a adressé le compte rendu de sa réunion du 20 novembre 2015. Le compte rendu sera diffusé sur le site internet.
- ✚ La commission médicale s'est réunie le 7 décembre 2015 afin de présenter l'avant projet sommaire de la réalisation de la maison de santé de Souillac. Compte rendu consultable sur le site internet.
- ✚ Le service d'imagerie médicale et scanner de l'hôpital de Gourdon, a organisé une réunion présidée par les radiologues intervenants au Centre Hospitalier de Gourdon. Ce service fonctionne à plein régime avec une excellente organisation. Consultation de ce fonctionnement sur notre site internet.

- ✚ Une enquête Cadre de Vie et Sécurité sera réalisée du 1 février au 30 avril 2016 auprès de quelques ménages. L'enquêteur sera muni d'une carte officielle l'accréditant.
- ✚ Le renforcement du prêt à taux 0 (PTZ) par l'état est effectif depuis le 1 janvier 2016. Il a pour objectif de favoriser l'accession à la propriété. Pour établir gratuitement un diagnostic budgétaire, ou un plan de financement personnalisé, (projet d'achat ou de construction), contacter l'ADIL (Agence Départementale Information Logement) à Cahors 0565352541. Brochure diffusée sur le site.
- ✚ La candidature de Masclat à l'opération « commune 100 % compostage » n'a pas été retenue pour cette année.

#### QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question n'ayant été soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance.

Le Maire,



Monique BOUTINAUD